



Choc des savoirs : acte II

Publié le 15 novembre 2024

Le 12 novembre dernier, Anne Genetet, ministre de l'Éducation nationale, présente les mesures de l'acte II du "choc des savoirs".

Face à des résultats scolaires préoccupants, notamment en collège, Anne Genetet, ministre de l'Éducation nationale, vient d'annoncer une série de réformes pour élever le niveau de tous les élèves et réduire les inégalités. Au cœur de ces mesures :

- une refonte des programmes scolaires, notamment en français et mathématiques, avec des attentes claires et un suivi personnalisé des élèves.
- Les manuels scolaires seront labellisés et financés dans les zones les plus défavorisées.
- L'accompagnement des élèves sera renforcé au collège grâce à des groupes de besoins, des heures de devoirs faits et des stages de réussite.
- Le brevet des collèges, valorisé, deviendra obligatoire pour accéder au lycée, tout comme les mathématiques au baccalauréat.
- Parallèlement, le climat scolaire sera amélioré grâce à un renforcement des équipes éducatives et à la sécurisation des établissements.

Ce plan d'action, qui s'étalera sur plusieurs années, vise à créer une école plus juste et plus efficace, où chaque élève pourra développer son potentiel et acquérir les compétences nécessaires pour réussir sa vie. Cependant, la réussite de ces réformes dépendra de leur mise en œuvre effective et de l'accompagnement des enseignants.

Choc des savoirs : acte II - IH2EF - Page 2

Consultez : [Choc des savoirs - acte II, le calendrier des mesures](#)

Source : education.gouv.fr